

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Petite Seine	Port de Nogent	Rivière	Beaulieu	20,000	20,200	Nogent-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre août et septembre 2022.

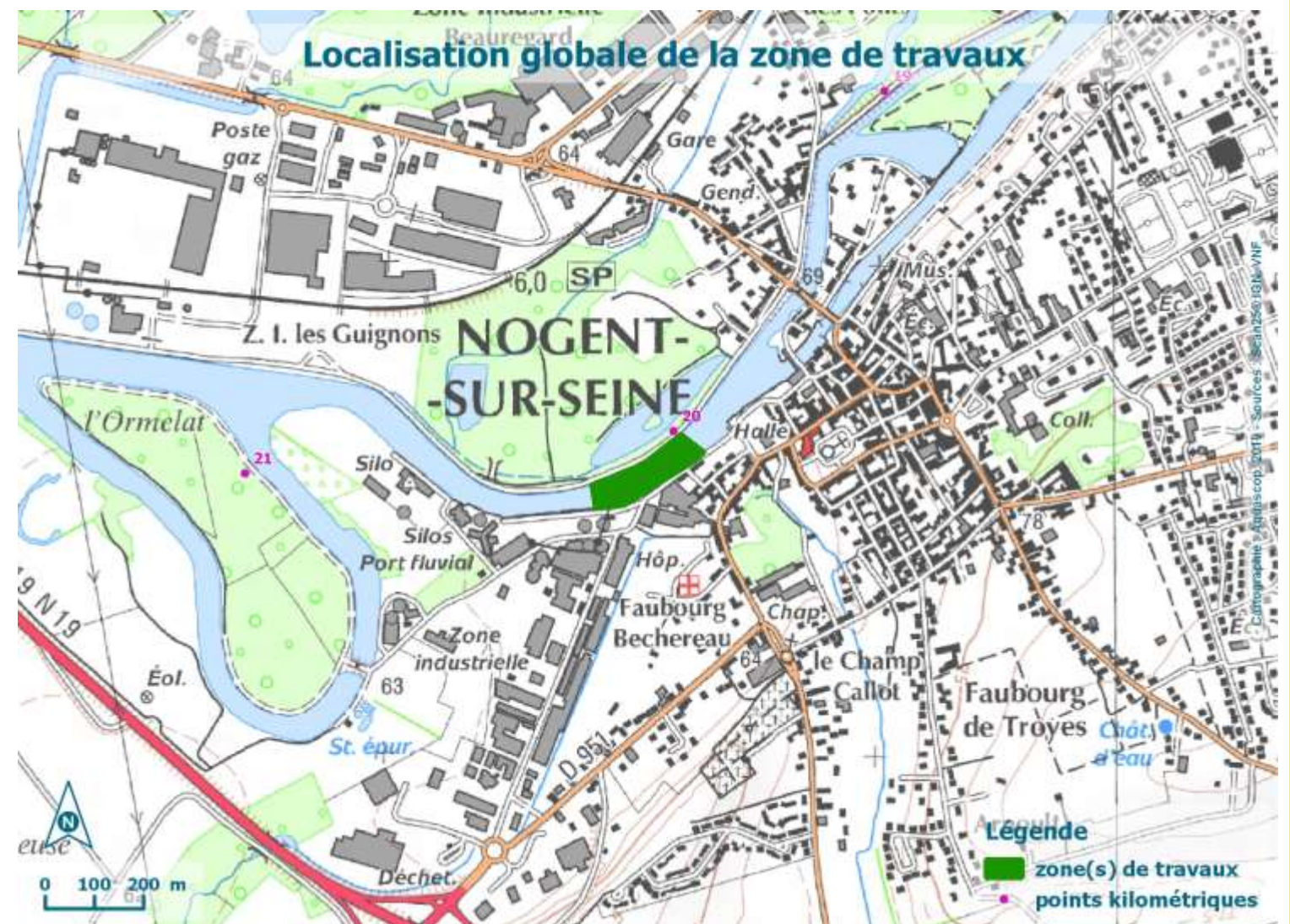
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 147	2022-RPS-PK 20,100	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 28/03/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X
PPRI inondation bassin aval de la Seine - PPRI en révision (depuis février 2018). Les cartes sont celles de l'ancien PPRI
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR34	La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2027	Bon	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi piscicole est située sur la Seine (03012100 - LA SEINE A COURCEROY 1) à environ 13 km en aval. Les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Il y apparaît les espèces principales suivantes : ablette, chevesne, gardon, barbeau, hotu et spirin ; les espèces secondaires sont le goujon, le vairon, la perche commune et la loche de rivière. Un sondage piscicole effectué à Nogent-sur-Seine par la FDAAPPMA de l'Aube (31/07/2013) révèle une présence importante de perches communes, perches soleil, rotengles, ablettes, brochets, bouvières et gardons ; les autres espèces contactées étant la brème bordelière, l'anguille, le chevesne et le goujon. D'après les informations de la fédération de pêche, il existe un enjeu halieutique important en Seine, notamment sur des espèces comme la perche commune et le sandre.

Type de berges :

Les berges sont constituées de terre.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de l'Aube (signé le 17/12/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 2 (Brochet) depuis Crancey jusqu'à Courceroy. Concernant la bouvière, espèce présente dans le secteur des travaux, il est difficile de statuer quant à sa reproduction locale sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. D'après la fédération de pêche, les pêches électriques d'échantillonnages permettent d'affirmer la présence de zones de reproduction fonctionnelle pour plusieurs espèces à fort enjeu patrimonial (chabot, vairon, vandoise), même s'il est difficile de les localiser précisément. Par ailleurs, la fédération confirme également, et avec certitude, la présence dans le lit mineur de la Seine au cours de sa traversée de Nogent, d'une part de très nombreuses frayères à sandre et d'autre part de frayères fonctionnelles à brochet dans les zones calmes et inondables.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Port de Nogent	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet, chabot, lamproie de Planer et vandoise ont été recensés dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Les espèces suivantes sont également présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière et la loche de rivière.

D'après l'ONEMA (2017), la bouvière peut être présente, même si elle n'a pas été contactée lors des échantillonnages. Le brochet, l'anguille et de la bouvière ont été mis en évidence dans le bras de l'Ormelat en 2013 (bras mort).

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Port de Nogent	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale en raison de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées ; s'y ajoute la sensibilité associée à l'existence potentielle de leurs frayères.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet, la lamproie de Planer et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise, la loche de rivière (à partir de fin avril pour cette dernière).

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

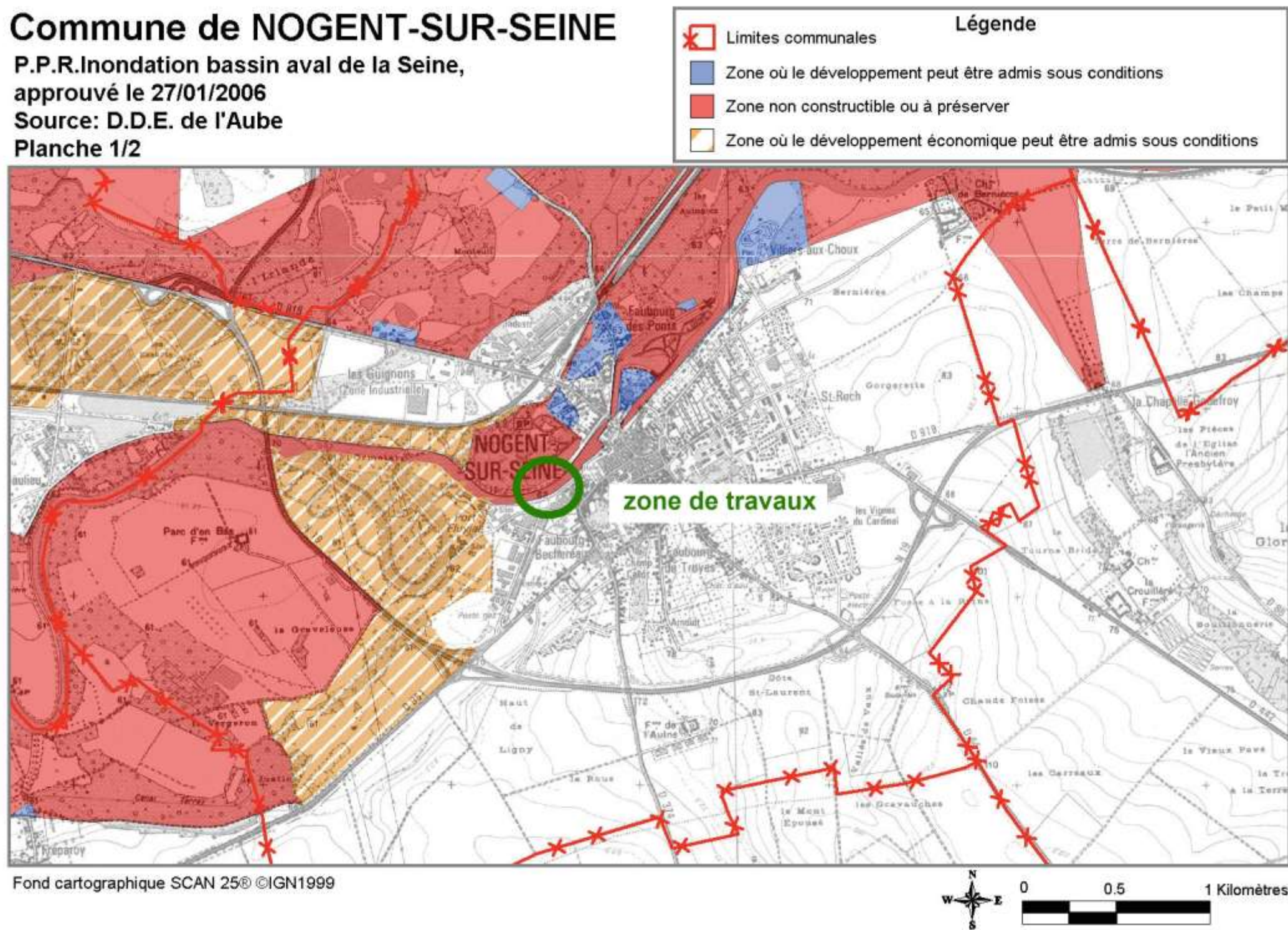
Risques identifiés

Commune de NOGENT-SUR-SEINE

P.P.R. Inondation bassin aval de la Seine,
approuvé le 27/01/2006

Source: D.D.E. de l'Aube

Planche 1/2



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion,
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Installation de transit
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m³)

1 147

Localisation du site :

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517-3 des ICPE (station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes) dont le récépissé a été émis par le préfet de Seine-et-Marne le 6 août 2015.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.